

le 27 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2013

2013 DASES 140 G Participation et convention avec l'association Saint-Vincent de Paul -Accueil 15 (7e) pour le fonctionnement de son accueil de jour situé 20, Allée des Frères Voisin (15e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1, et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 263-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose de signer une convention pluriannuelle avec l'association « Saint-Vincent de Paul –Accueil 15 », dont le siège social est situé 40, avenue Charles Floquet à Paris 7^{ème}, fixant la participation du Département au budget de fonctionnement de son accueil de jour situé 20, Allée des Frères Voisin (Paris 15^{ème}), à 17.500 euros en 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à signer une convention pluriannuelle avec l'association « Saint-Vincent de Paul –Accueil 15 » (Paris 7^{ème}), dont le siège social est situé 40, avenue Charles Floquet à Paris 7e, fixant la participation du Département au budget de fonctionnement de son accueil de jour situé 20, Allée des Frères Voisin (Paris 15^{ème}), à 17.500 euros en 2013. Cette convention est jointe au présent délibéré.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Programme Départemental d'Insertion (PDI), au chapitre 017, rubrique 561 nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et suivants sous réserve de la décision de financement.